

CHAPITRE XXVII.

I. François I^{er}. — II. Le duel entre souverains. —
III. Entre particuliers.

I.

Après la bataille de Marignan, François I^{er} voulut être armé chevalier par Bayard. Le bon chevalier lui donna l'accolade, puis, embrassant son épée : « Glorieuse épée, dit-il, qui aujourd'hui as eu l'honneur de faire chevalier le plus grand roi du monde, je ne t'emploierai jamais plus que contre les infidèles ennemis du monde chrétien. » Réminiscence des vieux temps : il y avait peu d'apparence que le bon chevalier fit jamais la guerre aux infidèles. Par cette accolade, François I^{er} reçut la dignité de chevalier, mais non les vertus, qui ne se transmettent pas aussi facilement.

Quoique Bayard meure à son service, et dans la septième année de son règne, je ne crains pas de dire qu'ils ne sont pas de la même époque. L'époque de Charles VIII et de Louis XII porte je ne sais quel caractère de simplicité antique, qui paraît dans la

physionomie de ces deux rois et de leurs contemporains. Celle de François I^{er} amena la galanterie de cour, les mœurs brillantes et corrompues, l'amour exclusif du plaisir et de tout ce qui le donne. Le xvi^e siècle commença son éducation avec la chronique du petit Jehan de Saintré, qui fit les délices de ses premières années, et la continua avec le *Roland furieux*, que l'Arioste livra au public l'année qui suivit la bataille de Marignan. Il n'apprit dans l'un et l'autre ouvrage ni le respect des femmes, ni celui de la chevalerie. Il vit dans l'un l'amour noble et fidèle dupé, la dame d'amour cachant une femme galante; dans l'autre, les généreuses exagérations de la chevalerie mises en relief et tournées en ridicule avec un esprit infini et une intarissable gaieté. Dépouillé des vieilles illusions, il prit de l'amour le positif et la volupté, et de la chevalerie, ce qu'elle a de brillant et de récréatif, comme ses tournois et ses fêtes, ce qu'elle a de flatteur pour nos passions françaises, l'impétuosité, le point d'honneur.

François I^{er} partagea cette éducation plus positive qu'élevée. On sait ce que furent ses amours; on a lu mille descriptions de ses fêtes dispendieuses à chaque occasion que présente un mariage, une alliance, une solennité quelconque; tout le monde enfin connaît sa désastreuse témérité. Déjà la bataille de Marignan s'était gagnée un peu par cette

grâce de Dieu en vertu de laquelle règnent les rois. On se trouva vainqueur par hasard et sans trop savoir comment. Cela est si vrai que nul historien n'a pu encore en présenter un récit un peu clair. La bataille de Pavie fut perdue apparemment par cette même grâce de Dieu qui permet les folies des rois. L'artillerie française, admirablement disposée, allait tout faire à elle seule ; la cavalerie n'avait qu'à attendre la déroute et s'élançer ensuite pour l'achever. Mais c'était un rôle bien secondaire pour un roi soi-disant chevalier, pour le roi de la gendarmerie française, pour un prince qui, dès l'âge de cinq ans, avait failli se casser le cou en tombant d'un cheval emporté. Et en avant donc ! Canons, taisez-vous ! François I^{er} se battit aussi bien que le roi Jean et avec le même succès. On dit qu'il s'écriait dans sa captivité, non pas : « Varus, rends-moi mes légions ! » mais : « Chevalier Bayard, que vous me faites grande faute ! Si vous, qui fûtes vaillant et expérimenté, eussiez été auprès de moi, mes affaires eussent pris un autre train et je ne serais pas sorti de mon retranchement. » Il s'apercevait un peu tard, le pauvre roi, qu'il avait été plus fou que chevalier.

II.

Du temps que sa réputation de roi chevalier n'était pas encore ruinée, on citait souvent son

fameux cartel adressé à Charles-Quint. Si le sort des peuples ne dépendait pas des querelles des rois, quoi de plus juste et de plus naturel que de laisser ces illustres querelleurs vider entre eux les différends issus de leurs passions ou de leurs caprices, sans verser d'autre sang que le leur? Mais je n'aperçois dans l'histoire aucun défi de ce genre qui ait été suivi d'effet. Philippe Auguste proposait à Richard Cœur de Lion de nommer de chaque côté quatre commissaires pour terminer leur discord. « J'y consens, répondit Richard, à condition que ces commissaires auront la lance au poing et que le roi Philippe et moi serons du nombre. » Philippe refusa sagement, et se soucia peu des railleries de la cour de son rival.

Pierre d'Aragon, disputant à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, le royaume de Naples, lui offrit de trancher le procès par un duel. Le lieu désigné pour la rencontre était Bordeaux. Pierre s'y rendit. Charles, qui était à la fois le prince le plus habile de son époque et le moins esclave des préjugés chevaleresques, feignit de consentir, envoya des commissaires pour déterminer le champ même et les conditions du combat. Ils élevèrent mille difficultés et embrouillèrent si bien l'affaire que la rencontre devint impossible. Jamais les hommes de tête, qui se sentent capables de s'assurer la victoire par l'habileté de leurs mesures,

n'ont voulu la risquer dans les hasards d'un combat d'une heure, où l'adresse et la force du bras donnent l'avantage, où un faux pas peut tout perdre.

Jusque-là c'étaient les princes français qui se montraient politiques et repoussaient les provocations chevaleresques. C'étaient les rois d'Angleterre et d'Aragon qui adressaient ces provocations. Cela changea à l'avènement des Valois. La prudence passa d'un camp dans l'autre. Ce furent les rois de France qui provoquèrent et les rois anglais qui refusèrent. Le xv^e siècle fut trop sérieux pour ces folies. Mais voici François I^{er} qui traite la politique d'une façon nouvelle : ce gros garçon, comme l'appelait Louis XII, courait les filles dès l'adolescence. L'habitude qu'il avait du libertinage lui en fit adopter le langage jusque dans la diplomatie. Quand il concourut pour l'Empire avec Charles-Quint, il lui écrivit qu'ils devaient se considérer comme deux gentilshommes briguant les faveurs d'une même maîtresse, et que celui qui serait évincé devait accepter galamment sa disgrâce. Mais comme il arrive plus souvent en pareil cas que le rival malheureux s'irrite et provoque en duel le rival heureux, ainsi fit aussi le roi François après que Charles l'eut emporté. Il fit la guerre et fut battu. Sorti de la captivité de Madrid et doublement mécontent de lui-même, pour s'être fait prendre maladroitement et pour s'être plus maladroitement

délivré, François I^{er} trouva mauvais que l'empereur réclamât l'exécution du désastreux marché de sa délivrance; et, comme celui-ci l'accusait de manquer de parole, il lui écrivit qu'il avait menti par la gorge, tandis que c'était lui-même qui mentait. Il joignit à ce style de soudard un défi en règle, lequel fut solennellement présenté et prononcé à l'empereur entouré de sa cour, par le héraut d'armes de France en grand appareil, suivant les rites et traditions chevaleresques. Charles-Quint ne considéra ce cartel que comme une déclaration de guerre assez folle. C'eût été bénéfique certain pour François I^{er} de jouer des royaumes en champ clos avec tous les rois de l'Europe : il était le plus bel homme d'armes de France. Dans une des entrevues familières du camp du Drap d'Or, Henri VIII, le prenant à bras-le-corps, lui dit : « Mon frère, je veux lutter avec vous. » François, pour toute réponse, lui donna un croc-en-jambe qui l'étendit par terre. On rit de part et d'autre; mais qui sait si cette courte humiliation ne resta pas au fond du cœur du roi d'Angleterre?

Si le cartel de François I^{er} était déjà un anachronisme, combien plus bizarre fut, au siècle suivant, celui que le maréchal de Turenne reçut de l'électeur palatin! Le grand homme de guerre envoya au roi Louis XIV cette singulière lettre en demandant, pour la forme, la permission de se battre,

que le roi, on le devine, refusa. Enfin le ridicule accueillit, au commencement de notre siècle, le défi que l'empereur de Russie Paul I^{er}, ce maniaque rêveur d'une renaissance chevaleresque sous son despotisme de czar, adressa à Pitt et à plusieurs autres ministres d'Angleterre.

III.

Le duel n'a donc jamais été sérieux entre les souverains. Mais il l'a été trop longtemps, puisqu'il l'est encore, entre les particuliers. On aurait tort d'en imputer l'usage à la chevalerie. Le duel est dans les lois barbares sept ou huit siècles avant que la chevalerie n'existe. Toutefois ils sont sortis l'un et l'autre du même principe : l'homme se protégeant lui-même et lui seul.

Qui ferait l'histoire du duel aurait à y remarquer trois époques : celle du duel suivant la nature ; celle du duel adopté et réglé par les lois ; et celle du duel réprouvé par les lois. Deux hommes qui se haïssent se provoquent et se battent avec telles armes qui leur tombent sous la main : voilà le duel suivant la nature. Les voisins s'assemblent, regardent le combat ; leur conscience se révolte si l'un des adversaires a l'avantage des armes, s'il emploie la trahison, la ruse ; ils interviennent et rétablissent dans le combat une certaine équité.

De plus, leur superstition grossière, s'imaginant que le Dieu qui donne la victoire ne la peut donner au méchant, tire conclusion que le vaincu, c'est le coupable. Voilà le second âge du duel : c'est là qu'il en était chez les anciens Germains ; c'est ainsi qu'il passa dans leurs lois, et de leurs lois, plus tard, dans les grands monuments législatifs du moyen âge : les assises de Jérusalem, les coutumes de Beauvoisis, le vieux coutumier de Normandie. Non-seulement on l'y permit, mais on l'y régla, on l'y ordonna comme un procédé judiciaire. Il était si fort enraciné dans les mœurs, qu'il résista aux excommunications de l'Église, aux efforts de Louis IX et à ceux de Philippe le Bel, qui du moins réussit à en restreindre l'usage aux cas où la peine de mort pouvait être prononcée.

Comme on était en pleine chevalerie lorsque ces monuments législatifs furent rédigés, les règles du duel eurent une apparence chevaleresque et ressemblèrent à celles des tournois. Les combattants arrivent accompagnés d'un prêtre et de leurs parains ; ils sont tout armés ; ils se mettent à genoux, entrelacent leurs mains, et devant le juge, sur la croix, ils font leurs *derreniers serments*. Chacun d'eux jure qu'il a bon droit : on espérait que le coupable, en ce moment suprême, redouterait de se surcharger d'un parjure ; chacun jure encore qu'il n'a sur lui aucun charme ni sortilège. Aux

quatre coins de la lice les hérauts répètent l'express commandement de se tenir assis, de garder un silence profond, de ne prononcer un mot, proférer un cri, ni faire un geste qui puisse encourager ou troubler les combattants : sous peine de la perte d'un membre et même de la vie. On place les combattants, on leur mesure également le champ, le vent et le soleil. On fait sortir leurs parents. Le maréchal du camp crie trois fois : « Laissez-les aller. » C'est le signal. Le combat ne peut commencer avant midi ni se prolonger après que les étoiles ont paru au ciel : le défendeur qui résiste jusque-là a gain de cause. Le vaincu, mort ou blessé, est traîné hors de la lice, où l'on disperse toutes les pièces de son harnois. Même, suivant la coutume scandinave, pratiquée en Normandie, on le pendait ou le brûlait.

On voit aisément comment le duel est plutôt chevaleresque par la forme que par le fond. En chevalerie deux adversaires se provoquaient sur le point d'honneur ou sur la beauté de leurs dames, ou sur la valeur de leur nation : c'était la joute, souvent à armes courtoises, et toujours avec un nombre de coups limités ; le vaincu n'était pas flétri. Le duel, sérieux comme la loi, âpre comme la haine, n'admettait ni courtoisie, ni merci, et ajoutait à la mort l'infamie.

Un des plus célèbres fut celui de Legris et de Ca-

rouge, autorisé par le parlement en 1386. Carouge vengeait l'honneur de sa femme, qui comprenait le sien : il fut vainqueur. Mais on découvrit ensuite que l'écuyer Legris, qui fut tué, n'était pas le vrai coupable ; la dame, dans l'obscurité ou dans le trouble que lui causait l'outrage, avait cru le reconnaître et s'était trompée.

Le dernier duel autorisé fut celui de Jarnac et de La Châtaigneraie. La Châtaigneraie était un gentilhomme favori de François I^{er}. Il était brave et l'avait fait voir en mainte action de guerre. Mais, s'il avait la bravoure d'un chevalier, il n'en avait ni la modestie, ni la courtoisie. Sa grande taille, sa force, son adresse extraordinaire à tous les exercices du corps, lui inspiraient une insolence sûre d'elle-même, qui le faisait redouter à la cour, mais point aimer. Il était, en un mot, de la famille des matamores dont François I^{er} pouvait se dire le chef. « Nous sommes quatre gentilshommes, La Châtaigneraie, Lansac, Issé et moi, qui courons à tous venants. » La Châtaigneraie n'était pas moins bien vu du dauphin que du roi lui-même. Les gens médiocres, princes ou rois, subissent facilement l'ascendant de ces hommes à la taille et à la parole hautes, qui, appuyés sur une épée redoutable, répandent la terreur autour d'eux : ils semblent partager la crainte commune, tandis que leur rang suffit pour les mettre au-dessus de toute crainte.

Henri II avait un autre favori, Gui de Chabot de Jarnac, gracieux courtisan et dameret, bien différent de La Châtaigneraie. Jarnac obtenait les faveurs de sa belle-mère, Mme de Jarnac. Il confia ce secret au dauphin, le dauphin ne sut pas le garder. Diane de Poitiers, qui l'apprit, n'y vit aussitôt qu'une arme contre sa rivale la duchesse d'Étampes, dont Jarnac était le beau-frère: elle réclama hautement du roi la punition de ces scandales, afin d'en faire rejaillir quelque chose sur la duchesse. Les perquisitions remontèrent jusqu'au dauphin, qui se vit menacé d'une révélation honteuse pour lui. En courtisan dévoué et en spadassin intrépide, La Châtaigneraie couvrit son maître et soutint que c'était lui-même qui avait reçu et trahi la confiance de Jarnac. Celui-ci lui envoya un cartel; mais François I^{er} refusa constamment jusqu'à sa mort d'autoriser ce duel. Le permettre fut le premier acte d'Henri II. Triple infamie de ce roi: parce qu'il laissait peser sur autrui la responsabilité de sa vilaine action; parce que, ne doutant point de la supériorité de La Châtaigneraie l'épée à la main, c'était moins un duel, qu'il croyait autoriser, qu'un assassinat; et parce que, chef de la justice de son royaume, il permit le duel connaissant le coupable et connaissant l'innocent. Il n'est que Mme de Lafayette pour faire d'Henri II un roi chevalier. Le combat eut lieu en présence de toute la cour et des

ambassadeurs étrangers, dans la cour du château de Saint-Germain en Laye. La Châtaigneraie avait eu l'outrecuidance de faire préparer près de la lice un festin superbe et d'y convier tous les grands *après le combat*. L'événement fut bien différent de ce qu'on avait pensé. Jarnac s'était fait enseigner par un bretteur italien certains coups fourrés : d'un revers il trancha le jarret à son adversaire, qui tomba baigné dans son sang et, plein de rage, se fit mourir lui-même en arrachant l'appareil mis sur sa blessure. Les Suisses et les valets mangèrent le festin et pillèrent l'argenterie. La cour fut plus surprise qu'affligée. L'ambassadeur de Soliman exprima son étonnement de voir le roi de France permettre à deux de ses meilleurs serviteurs de s'entr'égorger sous ses yeux. A ce propos, Brantôme prouve que nous sommes supérieurs aux Turcs, puisqu'il est un genre de combats qu'ils ignorent et que nous connaissons. Le duc de Guise fit élever un mausolée superbe *aux mânes pies de François de Vivonne de La Châtaigneraie, chevalier français très-valeureux*; épitaphe où il y avait un mot de trop, celui de chevalier. Le nom de Jarnac est resté déshonoré par sa victoire, quoiqu'en lisant cette histoire on se sente visiblement porté pour lui. Tout dans ce duel est en contradiction avec la chevalerie, et la conduite trois fois méprisable d'Henri II, et le mensonge et la coupable assu-

rance de La Châtaigneraie, et la déloyauté du coup de Jarnac. La conscience publique en fut assez révoltée pour qu'on cessât dès lors d'autoriser le duel.

Quelques années plus tard, le tournoi disparut comme le duel légal, après une autre catastrophe. Dans les fêtes célébrées à l'occasion du mariage d'Élisabeth de France et de Philippe II, Henri II s'obstina à descendre dans la lice. Il n'était plus jeune : quarante et un ans. Sa maîtresse l'était encore moins : cinquante-neuf ans. C'était cette fameuse Diane de Poitiers, qui avait été la maîtresse du père avant de l'être du fils. Henri voulut, sous ses yeux, faire le jeune homme, montrer son adresse à cheval, sa force à rompre une lance. On s'efforça de l'en détourner au nom de la dignité royale. On lui cita même l'autorité des romans de chevalerie, dans lesquels les rois n'entrent point en lice ou n'y entrent que sous un déguisement. Il s'obstina et courut sans mésaventure les deux premiers jours. Le troisième il tint contre le capitaine de ses gardes, Montgomery, un des plus rudes jouteurs. Les lances se brisèrent ; Montgomery eut l'imprudence de ne pas jeter aussitôt le tronçon qui lui restait dans la main et qui atteignit le roi dans l'œil droit : le coup fut tel que les éclats du bois pénétrèrent dans le cerveau ; et, trois jours après, Henri mourut.

De la joute et du duel légal, également sup-

primés, sortit le duel libre. C'est ici que commence la troisième époque du duel, qui fut malheureusement la plus florissante et qui dure encore. Ce qui marque cette époque et ce qui en est le fâcheux caractère, c'est qu'on se cache pour se battre. Au fond, c'est un progrès : on ne se cache que pour les mauvaises actions ; quand se cachera-t-on pour faire la guerre ? Par malheur le duel est resté une de ces mauvaises actions (il y en a de plus d'une sorte) qui attirent plutôt la considération que le mépris du public. Aux différentes causes, aux griefs divers, auxquels précédemment répondait soit la joute chevaleresque, soit le duel judiciaire, répondit dès lors l'unique forme du duel, c'est-à-dire une rencontre devant deux ou trois témoins, dans quelque lieu écarté, à quelque heure indue du matin ou du soir. Depuis la plus grave injure jusqu'à la plus ridicule susceptibilité, tout se vengea par un combat où la vie de l'homme était toujours en jeu. C'est surtout sous les trois règnes des fils d'Henri II que le duel eut des effets terribles, puisqu'il y périt plus de huit mille gentilshommes. On allait prendre des leçons dans les salles d'armes d'Italie, où étaient les meilleurs maîtres ; on revenait chercher et provoquer les occasions de se faire une réputation de cour par de beaux duels. Voici, dans la fameuse rencontre de Quélus et d'Antraques, sous Henri III, quatre gentilshommes, Ri-

bérac et Schomberg, Maugiron et Rivarot, qui s'offrent à les seconder et tiercer, moins par inimitié qu'ils eussent entre eux que *par désir de mener les mains*. Trois siècles plus tôt, ces quatre gentilshommes eussent rompu chacun trois ou quatre lances de rochet et jeté leur feu sans verser leur sang. Trois d'entre eux furent tués. Quélus et d'Antragues combattaient *pour dames*. Quélus fut tué. Quatre morts et deux blessés sur six combattants. Le combat eut lieu sans armes défensives, hors des remparts, à trois heures du matin, sans autres témoins que trois ou quatre pauvres gens. D'Antragues avait apporté sa dague outre son épée, et Quélus, qui n'avait point la sienne, le lui fit remarquer. « Tu as donc fait une grande faute de l'avoir oubliée au logis, répondit d'Antragues; nous sommes ici pour combattre, et non pour pointiller au sujet des armes. » Brantôme, qui raconte tout cela fort gaiement, prétend qu'il y a à disputer là-dessus, quoique plusieurs soutiennent que, *par gentillesse chevaleresque*, d'Antragues devait laisser sa dague. La cour trouva ce combat fort beau et le compara à celui des Horaces et des Curiaces.

Malgré ce trait, le duel, sans diminuer en rien le vice de son principe, est resté généralement loyal, sous le contrôle des témoins. Les exceptions ont été marquées d'infamie.

Ce n'est point ici le lieu d'en poursuivre l'histoire dans le siècle suivant, où il fit encore fureur malgré Richelieu et Louis XIV, ou dans le nôtre, où il n'a fait que trop de victimes. J'ai seulement voulu ôter à la chevalerie une partie du poids qu'on fait peser injustement sur elle quand on l'accuse d'avoir introduit le duel dans nos mœurs.